

Mettre à jour votre activité (=lieu d'exercice) sur le portail eRPPS



L'ARS, la CPAM ou l'ANS m'informent que mon activité n'est pas référencée sur le portail eRPPS.



La mise à jour des coordonnées de correspondance ne vaut pas mise à jour de votre activité.

Mon activité à référencer = adresse de mon avis SIREN/INPI ?
(pas du siège social)

OUI



Je suis à jour sur l'INPI



Je me connecte sur:

Portail d'enregistrement
RPPS (esante.gouv.fr)

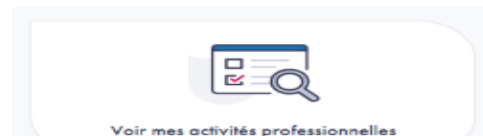
NON



Je mets à jour mon activité
sur l'INPI:

<https://procedures.inpi.fr>

Je clique sur

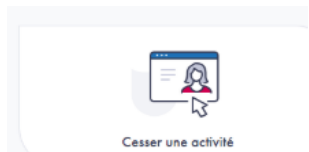


Je dois fermer des activités?

Je visualise et mets à jour mon activité | Agence du Numérique en Santé

OUI

Je clique sur



Une fois ma demande validée

NON

Je clique sur

